

Questions orales

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au député d'Hamilton-Ouest, ensuite au député de Trinity et enfin accorde une question supplémentaire au député de Timiskaming.

M. Alexander: J'aurais une dernière question supplémentaire. Que le ministre se rassure, nous de ce côté-ci croyons en la négociation collective, mais le ministre ne conviendrait-il pas que le moment est venu de s'intéresser personnellement à ce problème et d'intervenir pour éviter une situation catastrophique? Nous sommes presque rendus à l'été et il existe de nombreux engagements tant en marchandises qu'en voyageurs.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est un discours.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Le ministre conviendrait-il que les membres du gouvernement devraient s'abstenir volontairement d'utiliser l'avion du ministère des Transports durant la grève afin de mieux se faire une idée des inconvénients que subit le public?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, une seule société aérienne est en grève. Si le député désire établir un nouveau principe, il nous faudra peut-être vendre tous les appareils parce qu'il y a toujours une grève quelque part au Canada.

* * *

LES AÉROPORTS**L'OPPORTUNITÉ DE LA PERCEPTION SIMULTANÉE DES DROITS D'ATTERRISSAGE ET DE CERTIFICAT DE NAVIGABILITÉ**

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Étant donné que l'on songe à changer le droit d'atterrissage de \$5 pour un droit annuel de \$100 aux aéroports du ministère des Transports, le ministre envisage-t-il de percevoir le montant de \$100 en même temps que les droits pour le certificat de navigabilité, afin de ne recueillir qu'une fois de l'argent par an, ce qui représenterait une économie pour tous les intéressés?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est une question que je pourrais examiner.

[Plus tard]

LE DROIT D'ATTERRISSAGE ET LE CAS DES ÉLÈVES-PILOTES

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné qu'au cours de leur formation, les élèves pilotes doivent atterrir de nombreuses fois dans les aéroports, sont-ils exemptés du droit d'atterrissage prévu par les nouveaux règlements du ministre?

[M. Munro (Hamilton-Est).]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que cela est prévu dans les règlements, pour la bonne raison que les élèves pilotes doivent acquitter un droit annuel de \$100. Cela veut dire que, même s'ils atterrissent 50 fois par jour, cela ne leur coûtera pas plus cher.

* * *

LE MULTICULTURALISME**LE FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE—LE RÔLE DU PARLEMENT**

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais adresser ma question au président du Conseil du Trésor qui a récemment perdu son rang de premier ministre suppléant ou au premier ministre, qui aimerait peut-être répondre à la question puisqu'elle est suffisamment importante. Étant donné que les dépenses dont on a parlé tout à l'heure et qui ont été faites à des fins publicitaires sous la responsabilité du ministre d'État chargé du multiculturalisme, semblent avoir été faites abusivement par des moyens discutables et étant donné qu'elles suivent les dix pages, pour les trois dernières années, où l'Auditeur général rend compte en détail de paiements semblables, le premier ministre dira-t-il aux ministres et au président du Conseil du Trésor que le cabinet ne doit pas contrecarrer le Parlement dans ses vœux ni en faire fi, ni diminuer son contrôle, et que les versements parlementaires doivent être faits selon le principe du contrôle parlementaire des finances?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à donner cette instruction. Tout ministre exerce ses fonctions conformément à la volonté du Parlement.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE**LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE ET LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LA POSSIBILITÉ D'ABAISSE L'ÂGE DE LA RETRAITE À 60 ANS—DEMANDE D'EXPLICATIONS**

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné les pourparlers qui ont eu lieu depuis le début de la session mais qui n'ont jamais abouti, au sujet de la possibilité d'abaisser à 60 ans l'âge de la retraite en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, le ministre va-t-il faire une déclaration à ce sujet avant la fin de la session?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis désolé mais je dois dire à mon honorable ami et client que la réponse est non.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de cette question et l'intérêt qu'elle suscite tout particulièrement chez les jeunes députés à la Chambre, le ministre va-t-il lui accorder la priorité pendant la durée de ce Parlement?